



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'INDRE-ET-LOIRE**

CTL du 30 janvier 2017

Fiche technique

Création d'une division « Payes-Pensions » au sein du Pôle Gestion Publique

Le renforcement du Pôle Gestion Publique, intervenu le 1^{er} septembre 2016 par la nomination d'un adjoint au Directeur de Pôle, permet d'envisager la redistribution des services des divisions qui le composent, afin d'améliorer la cohérence de leur organisation et d'équilibrer la charge de travail entre leurs responsables.

Le Centre de Gestion des Retraites (CGR) et le Service Liaison Rémunération (SLR) présentent plusieurs analogies fonctionnelles et organisationnelles.

En effet, le cœur de leur activité les conduit à intervenir sur des processus de dépenses de grande échelle, à partir de données transmises par les ordonnateurs (les différents SIRH pour les payes et le Service des Retraites de l'État pour le CGR).

Ils disposent d'une organisation fonctionnelle similaire reposant sur des cellules de visa, une cellule comptable et pour le SLR une cellule technique chargée, entre autres, des relations avec l'ESI de Tours (l'ESI de Tours jouant un rôle particulier dans le traitement de la chaîne de paye en qualité d'ESI d'intégration).

Situés l'un et l'autre sur le site des deux Lions, dans les locaux de l'ESI de Tours, leur proximité constitue un facteur facilitant le pilotage commun.

En outre, le futur centre de services ressources humaines (CSRH), chargé de la pré-liquidation de la paye d'un effectif de plus de 10 000 agents, sera également implanté sur le même site. Cette localisation favorisera le développement des relations professionnelles avec le SLR.

Ces deux services seront placés sous la responsabilité d'un même chef de division.

Leurs missions et leur organisation propre n'évoluent pas. Il n'en ressort aucune modification des conditions d'exercice des fonctions pour les agents. Seul, le schéma relationnel du chef du SLR est modifié : celui-ci sera rattaché directement à la responsable de la division « Paye - Pensions ».

Cette nouvelle organisation prendra effet le 1^{er} mars 2017.